



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mille-Isles tenu le 6 avril 2022, le règlement suivant a été adopté :

2022-02 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 13 avril 2022, conformément aux dispositions de la Loi.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Mille-Isles, le 13 avril 2022.

Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Marie-Eve Gauthier

PUBLIC NOTICE

TO THE RATEPAYERS
OF THE AFORESAID MUNICIPALITY

Is hereby given by the undersigned, director general and clerk-treasurer of the Municipality of Mille-Isles that:

At the regular sitting of the council of the Municipality of Mille-Isles, held on April 6, 2022, the following by-law was adopted:

2022-02 CODE OF ETHICS AND PROFESSIONAL CONDUCT OF THE EMPLOYEES OF THE MUNICIPALITY OF MILLE-ISLES

This By-law comes into effect the day of its publication, on April 13, 2022, in accordance to the law.

The By-law is deposited at the office of the undersigned where any interested person can review it during opening hours.

The By-law is also available on the Municipality's website.

Given in Mille-Isles, on April 13, 2022

Assistant Director General and Assistant Clerk-Treasurer